

La Maison des Quartiers de Thônex est ouverte à tous les âges :

- Pour les enfants : activités du mercredi et des vacances, divers cours, anniversaires, petits spectacles occasionnels, etc...
- Pour les préadolescents : accueil libre (ping-pong, baby-foot, billard, jeux de société, etc.), ciné-repas, discos, anniversaires, sorties, camps, etc...
- Pour les adolescents : accueil libre, locaux de musique, concerts, etc...
- Pour les familles et tout public : baby-gym (2-4 ans avec leurs [grands-]parents), ateliers cuisine, ateliers créatifs, jeux de société, concerts, spectacles, repas intergénérationnels, thés dansant etc...

Dans un esprit de partage, de convivialité, de lien social, de solidarité, de détente, ...

Pour tout renseignement ou proposition :

**Maison des Quartiers de Thônex**  
**Route de Jussy 39**  
**1226 Thônex**  
**☎ 022 348 75 32**

**Email : [mqthonex@mqthonex.ch](mailto:mqthonex@mqthonex.ch)**  
**Site web : [www.mqthonex.ch](http://www.mqthonex.ch)**



**Entrez dans votre**

**MAISON  
DES QUARTIERS  
DE THÔNEX**

[www.mqthonex.ch](http://www.mqthonex.ch)

Votre Maison des Quartiers a ouvert ses portes en 1965, d'abord comme Centre de Loisirs à l'avenue Tronchet 30, puis depuis 1987 dans ses locaux actuels à la route de Jussy 39, avec son avant-toit en forme de pyramide qui rend son entrée visible depuis la route.

Pendant toutes ces années, quels défilés d'activités toutes plus différentes les unes des autres ! Et quelles successions d'utilisateurs de tous âges ! Il est tout simplement impossible de les citer tant il y en a eu.

Tout ceci a pu et peut toujours exister grâce à plusieurs acteurs :

- la **commune de Thônex** met à disposition les locaux, gère leur entretien, et finance le fonctionnement ainsi qu'un pourcentage des salaires,
- l'**Etat** finance la majeure partie des salaires du personnel, par l'entremise de la **FASe** (Fondation pour l'Animation Socioculturelle) qui regroupe les 48 Centres genevois,
- le **personnel** (animateurs, moniteurs, personnel administratif et technique) met en place et gère les activités au quotidien.
- Un quatrième acteur, très présent et indispensable, est pourtant moins connu. Il s'agit du **Comité de gestion** qui est élu chaque année par l'Assemblée Générale. Sans ce Comité de gestion, sans cette **représentation des habitants de la commune et des utilisateurs**, la Maison des Quartiers ne pourrait pas exister.

En effet, votre Maison des Quartiers n'est pas une prestation de la commune ou de l'Etat comme certains le croient. Votre Maison des Quartiers, comme tous les autres Centres de Loisirs et Maisons de Quartier du

canton, est avant tout un **lieu de rencontre**, service rendu possible par la **participation active de représentants des habitants**. A ce titre, il est avant tout un :

## **PROJET ASSOCIATIF**

mené et géré par une association **à but non lucratif**. Car, comme le précise la Charte cantonale des Centres de Loisirs<sup>1</sup>, « *on ne fait rien pour les gens si on ne le fait pas avec eux* ». Il s'agit de renforcer les liens sociaux **avec et entre les populations**, par le biais d'actions intergénérationnelles, interculturelles, etc...

C'est pourquoi **VOUS**, habitants et/ou utilisateurs, êtes indispensables au bon fonctionnement de la Maison des quartiers, conformément à l'article 3, al. 2 de la loi cantonale J 6 11<sup>2</sup> qui stipule que « *les associations, ouvertes à tous, définissent la politique d'animation en conformité avec la charte cantonale des centres* ». Qui mieux que vous peut savoir ce qui est bon pour vous ?

Alors, n'hésitez pas : vous pouvez soutenir l'association de votre Maison des Quartiers, par exemple en :

- nous faisant part de vos souhaits et projets,
- venant participer aux activités,
- proposant vos services ponctuels ou réguliers,
- devenant membre par le versement de la cotisation annuelle de 10 francs par famille,
- participant à l'Assemblée Générale ou au Comité, etc.



<sup>1</sup> <https://fclr.ch/wp-content/uploads/2020/01/Charte-1993-2013-tirage-juin-2015.pdf> (p. 12)

<sup>2</sup> [https://fase.ch/wp-content/uploads/2023/08/rsGE\\_J6\\_11\\_juillet23.pdf](https://fase.ch/wp-content/uploads/2023/08/rsGE_J6_11_juillet23.pdf)